FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2023 **Version** : 7.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: SIGMADUR ONE RAL 5002 Nom du produit

Code du produit : 00394057

Autres moyens d'identification

Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ : Revêtement.

du mélange

Utilisations non

: Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

recommandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL Tweemontstraat 104 B-2100 Deurne Belgium Telephone +32-33606311

Fax +32-33606435

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

Fournisseur

+31 20 4075210

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Carc. 1B, H350 Repr. 1B, H360D STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire au foetus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs.

Intervention

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales,

régionales, nationales, et internationales. P280, P210, P260, P308 + P313, P403 + P233, P501

Ingrédients dangereux

: Solvant Stoddard Nota(s) P

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Nota(s) P Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) acide 2-éthylhexanoique, sel de zirconium

butanone-oxime

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Non applicable.

French (FR) Belgium Belgique 2/20

Date d'édition/Date de révision

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication,

: Réservé aux utilisateurs professionnels.

à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les

: Non applicable.

enfants

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

: 25 Octobre 2023

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Solvant Stoddard Nota(s) P	CE: 232-489-3 CAS: 8052-41-3 Index: 649-345-00-4	≥10 - ≤25	Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 1, H372 (système nerveux central (SNC)) Asp. Tox. 1, H304	-	[1] [2]
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Nota(s) P	CE: 265-185-4 CAS: 64742-82-1 Index: 649-330-00-2	≥10 - ≤14	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 (système nerveux central (SNC)) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1]
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	CE: 265-191-7 CAS: 64742-88-7 Index: 649-405-00-X	≥5.0 - ≤9.7	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 (système nerveux central (SNC)) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	-	[1]

French (FR)	Belgium	Beigique	3/20
-------------	---------	----------	------

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

acide 2-éthylhexanoique, sel de zirconium	REACH #: 01-2119979088-21 CE: 245-018-1 CAS: 22464-99-9 Index: 607-230-00-6	≥1.0 - ≤5.0	Repr. 1B, H360D	-	[1] [2]
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Nota(s) P	REACH #: 01-2119451097-39 CE: 265-198-5 CAS: 64742-94-5 Index: 649-424-00-3	≤1.1	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	-	[1]
bis(2-éthylhexanoate) de calcium	REACH #: 01-2119978297-19 CE: 205-249-0 CAS: 136-51-6 Index: 607-230-00-6	<0.30	Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360D	-	[1]
butanone-oxime	REACH #: 01-2119539477-28 CE: 202-496-6 CAS: 96-29-7 Index: 616-014-00-0	≤0.30	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Carc. 1B, H350 STOT SE 1, H370 (voies respiratoires supérieures) STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 (système sanguin)	ETA [oral] = 100 mg/kg ETA [dermique] = 1100 mg/kg	[1]
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	REACH #: 01-2119524678-29 CE: 205-250-6 CAS: 136-52-7 Index: 607-230-00-6	<0.30	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317 Repr. 1B, H360FD Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	M [aigu] = 1	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

French (FR) Belgium Belgique 4/20

Code : 00394057 Date d'édition/Date de révision

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en

maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en

cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la

: 25 Octobre 2023

respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au

savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants

ni de diluants.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les

retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur sécheresse gerçure

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

French (FR) Belgium Belgique 5/20

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produits de combustion dangereux

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

French (FR)	Belgium	Belgigue	6/20
1 1011011 (1 11)	Doigiaiii	Boigiquo	O/ 2 O

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

French (FR) Belgium Belgique 7/20

SIGMADUR ONE RAL 5002

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2023

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Une auto-inflammation des matériaux tels que chiffons et papier de nettoyage et les vêtements de protection qui ont été souillés par le produit peut spontanément se produire quelques heures après utilisation. Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être stockés dans des récipients construits à cet effet ou des récipients métalliques étanches. Les contenants doivent être évacués de l'atelier après chaque période de travail et être stockés en extérieur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Solvant Stoddard Nota(s) P	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021).
, ,	Valeur limite: 533 mg/m³ 8 heures.
	Valeur limite: 100 ppm 8 heures.
acide 2-éthylhexanoique, sel de zirconium	Valeurs Limites (Belgique, 5/2021). [Zirconium (composés du)
• • •	(en Zr)]
	Valeur de courte durée: 10 mg/m³, (en Zr) 15 minutes.
	Valeur limite: 5 mg/m³, (en Zr) 8 heures.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL

French (FR)	Belgium	Belgique	8/20

Code : 00394057 SIGMADUR ONE RAL 5002

French (FR)

Belgium

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2023

9/20

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle						
Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets	
Solvant Stoddard Nota(s) P	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.78 mg/cm ²	Population générale	Local	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7.56 mg/cm ²	Öpérateurs	Local	
	DNEL	Long terme Voie orale	10.56 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	22 mg/m³	Population générale	Local	
	DNEL	Long terme Inhalation	22 mg/m³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Voie cutanée	30 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	40 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	44 mg/m³	Opérateurs	Local	
	DNEL	Long terme Inhalation	44 mg/m³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Court terme Voie orale	50 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	55 mg/m³	Population générale	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	55 mg/m³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	55 mg/m³	Opérateurs	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	55 mg/m³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Court terme Voie cutanée	60 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	80 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Nota(s) P	DNEL	Long terme Inhalation	1286 mg/m³	Opérateurs	Systémique	
nyareaccanare neta(c) i	DNEL	Long terme Inhalation	0.41 mg/m³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	1.9 mg/m³	Opérateurs	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	178.57 mg/m³	Population générale	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	640 mg/m³	Population générale	Local	
	DNEL	Long terme Inhalation	837.5 mg/m ³	Opérateurs	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	1066.67 mg/m ³	Opérateurs	Local	
	DNEL	Court terme Inhalation	1152 mg/m³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Court terme Inhalation	1286.4 mg/m³	Opérateurs	Systémique	
acide 2-éthylhexanoique, sel de zirconium	DNEL	Long terme Inhalation	2.5 mg/m³	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie orale	2.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL DNEL	Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée	5 mg/m³ 6.49 mg/kg bw/jour	Opérateurs Opérateurs	Systémique Systémique	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Nota(s) P	DNEL	Long terme Voie orale	0.03 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
· (F / / / / / / / / / / / / / / /	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.28 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique	
	DNEL	Long terme Inhalation	0.69 mg/m³	Population générale	Local	

Belgique

Date d'édition/Date de révision

: 25 Octobre 2023

Code : 00394057 SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

		- 1 1			
	DNEL	Long terme Inhalation	0.69 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.95 mg/kg bw/jour	Öpérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.31 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	2.31 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	25.6 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	143.5 mg/m³	générale Population	Local
	DNE	Court terms Inhelation	160 22 m g/m³	générale	Local
	DNEL DNEL	Court terme Inhalation Court terme Inhalation	160.23 mg/m³ 226 mg/m³	Opérateurs Population	Local
				générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	384 mg/m³	Opérateurs	Systémique
bis(2-éthylhexanoate) de calcium	DNEL	Long terme Voie orale	0.167 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	0.167 mg/kg bw/jour	Population	Systémique
	DAIE	cutanée	0.000	générale	0
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.333 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.58 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.351 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
butanone-oxime	DMEL	Long terme Voie orale	1.6 µg/kg bw/jour	Population	Systémique
batariorio oximo	DIVILL	Long terme voic orale	1.0 µg/kg bw/jour	générale	Cysterrique
	DMEL	Long terme Voie	4 μg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DMEL	Long terme Inhalation	4.82 μg/m³	Population générale	Systémique
	DMEL	Long terme Inhalation	28 μg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.43 mg/m ³	Population	Local
				générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.9 mg/m³	Opérateurs	Local
bis(2-éthylhexanoate) de	DNEL	Long terme Inhalation	37 μg/m³	Population	Local
cobalt				générale	
	DNEL	Long terme Voie orale	175 μg/kg bw/jour	Population	Systémique
				générale	
	DNEL	Long terme Inhalation	235.1 μg/m³	Opérateurs	Local

PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
butanone-oxime	-	Eau douce Usine de Traitement d'Eaux Usées	0.256 mg/l 177 mg/l	Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	-	Eau douce	0.6 μg/l	Distribution de la Sensibilité
	-	Eau de mer	2.36 µg/l	Distribution de la Sensibilité
	-	Usine de Traitement d'Eaux Usées	0.37 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	-	Sédiment d'eau douce	9.5 mg/kg dwt	Distribution de la Sensibilité
	-	Sédiment d'eau de mer	9.5 mg/kg dwt	Distribution de la Sensibilité
	-	Sol	10.9 mg/kg dwt	Distribution de la Sensibilité

French (FR)	Belgium	Belgique	10/20

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

: 25 Octobre 2023

Date d'édition/Date de révision

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes anti-éclaboussures. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants

caoutchouc butyle

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de

French (FR) Belgium Belgique 11/20

Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2023

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

filtre: filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

: Non disponible. Couleur Odeur : Caractéristique. : Non disponible. Seuil olfactif

Point de fusion/point de

congélation

: Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -49°C (-56.2°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: solvant naphta

aliphatique moyen (pétrole). Moyenne pondérée: -58.58°C (-73.4°F)

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: >37.78°C

Inflammabilité Non disponible.

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 8% (Solvant

Stoddard)

Point d'éclair Vase clos: 49°C

Température d'auto-

inflammabilité

Nom des composants	°C	°F	Méthode
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	220 à 250	428 à 482	ASTM E 659

Température de décomposition

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

: Non applicable. insoluble(s) dans l'eau. Hq

Cinématique (40°C): >21 mm²/s **Viscosité**

Solubilité(s)

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Pression de vapeur

	Pression de vapeur à 20 °C		Pression	n de va	peur à 50 °C	
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	3.7503075	0.5				

Taux d'évaporation : Non disponible.

Densité relative : 1.08

French (FR) Belgium Belgique 1	12/20
--------------------------------	-------

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Code : 00394057 Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2023

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Densité de vapeur : Plus haute valeur connue: 4.5 à 5 (Air = 1) (Solvant Stoddard). Moyenne pondérée:

4.45 (Air = 1)

: Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur Propriétés explosives

ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Caractéristiques particulaires Taille des particules movenne

: Non applicable.

9.2 Autres informations

décomposition dangereux

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse dangereuses

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières

suivantes : oxydes de carbone oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes

de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008 Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Solvant Stoddard Nota(s) P	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Nota (s) P	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	DL50 Voie cutanée	Lapin	>3000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
acide 2-éthylhexanoique, sel de zirconium	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	CL50 Inhalation Poussière et	Rat	>5.2 mg/l	4 heures
Nota(s) P	brouillards			
	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
butanone-oxime	DL50 Voie cutanée	Lapin	1100 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	100 mg/kg	-
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
,	DL50 Voie orale	Rat	3129 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Irritation/Corrosion Conclusion/Résumé

French (FR)	Belgium	Belgique	13/20

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Code : 00394057 Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2023

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Yeux : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. **Respiratoire**: Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Nota(s) P Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Nota(s) P butanone-oxime	Catégorie 3 Catégorie 3 Catégorie 3 Catégorie 1	- - -	Effets narcotiques Effets narcotiques Effets narcotiques voies respiratoires supérieures
	Catégorie 3		Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Solvant Stoddard Nota(s) P	Catégorie 1	-	système nerveux central (SNC)
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Nota(s) P	Catégorie 1	-	système nerveux central
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	Catégorie 1	-	système nerveux central
butanone-oxime	Catégorie 2	-	système sanguin

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Solvant Stoddard Nota(s) P	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Nota(s) P	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Nota(s) P	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies : No d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la

peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Ingestion

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec la peau

> irritation rougeur sécheresse gerçure

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec les yeux

> douleur ou irritation larmoiement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés: Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Généralités

: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à

de très faibles niveaux.

: Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau Cancérogénicité

d'exposition.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité

Toxicité pour la reproduction

: Peut nuire au foetus.

Autres informations

: Non disponible.

15/20 French (FR) **Belgium Belgique**

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

Code : 00394057 Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2023

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	NOEL 0.48 mg/l Eau douce	Daphnie	21 jours

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
Solvant Stoddard Nota(s) P Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Nota(s)	3.16 à 7.06 2.8 à 6.5	-	Élevée Élevée
butanone-oxime	0.63	5.01	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

French (FR)	Belgium	Belgique	16/20
rielicii (FK)	Deigiuiii	Deigique	10/20

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

. Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage		Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06	emballages en mélange

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	No.	No.

French (FR)	Belgium	Belgigue	17/20
1 1011011 (1 11)	Doigiaiii	Boigiquo	11,20

SIGMADUR ONE RAL 5002

14. Informations relatives au transport

Substances	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.
polluantes de				
l'environnement				
marin				

Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié.

Code tunnel : (D/E)

ADN : Le produit est uniquement réglementé comme substance dangereuse pour l'environnement en cas

de transport par navire-citerne.

IMDG : None identified.

IATA : Non identifié.

14.6 Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Précurseurs d'explosifs

: Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

French (FR)	Belgium	Belgique	18/20
	20.3.4	_ 0.g.q.o	. 0, 20

SIGMADUR ONE RAL 5002

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Catégorie	
P5c	

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
bis(2-éthylhexanoate) de cobalt		Cobalt et ses composés	Carc.	-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Carc. 1B, H350	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360D	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
STOT RE 1, H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au foetus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

French (FR)	Belgium	Belgique	19/20
` ,	<u> </u>	5 .	

Date d'édition/Date de révision : 25 Octobre 2023

SIGMADUR ONE RAL 5002

H412

RUBRIQUE 16: Autres informations

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de

la peau.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 3 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4

Aquatic Acute 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 1

TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU Aquatic Chronic 2

AQUATIQUE - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 3

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 Asp. Tox. 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B Carc. 1B

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -

Catégorie 1

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -Eye Irrit. 2

Catégorie 2

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -

EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

Historique

Flam. Liq. 3 Repr. 1B

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

STOT RE 1

STOT RE 2

STOT SE 1

STOT SE 3

Skin Sens. 1A

Date d'édition/ Date de : 25 Octobre 2023

révision

Date de la précédente : 25 Octobre 2023

édition

Élaborée par : EHS : 7.01 Version

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

French (FR)	Belgium	Belgique	20/20
,	•	0 .	